

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU 4 février 2019**

*Sous la Présidence de M. le Maire Daniel BURRUS*

**ETAIENT PRESENTS :**

Adjoints : Damien VOGT, Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING  
Eddy RAMSPACHER, Christine GOETZMANN, Daniel OTT, Bernard GEROLD, Frédérique  
GLASSMANN, Anastasie LEIPP, Laurence CAVRO, Célia HAUTENSCHILD, Martin EYERMANN,  
Sandrine KOPF.

**ABSENTS excusés :** Loïc KRIEGER

**Procuration : 01**

M. Loïc KRIEGER donne procuration à M. Olivier GING

**Date de dépôt de la convocation : 25 janvier 2019**

M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 3 décembre 2018, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,  
M. Daniel BURRUS, Maire, nomme un secrétaire de séance : Madame Laurence CAVRO.

**OUVERTURE DE LA SEANCE****OBJET : Concertation – le déplacement à Neuwiller-lès-Saverne**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la concertation sur le déplacement à Neuwiller-lès-Saverne dans le cadre d'une démarche de démocratie participative.

Après consultation, l'offre la mieux disante est celle présentée par Ecotidienne pour un montant total TTC de 3 000 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTE** l'offre présentée par Ecotidienne

**CHARGE** le Maire de demander les subventions

**OBJET : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Hanau de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre - Avis sur le PLUi arrêté****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-15 et R.153-5 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saverne, approuvé le 22/12/2011 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Hanau en date du 29/10/2015 prescrivant l'élaboration du PLUi ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUi au sein du conseil municipal en date du 332/2017 du 12 avril 2017 ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUi au sein du conseil communautaire en date du 18/05/2017 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24/01/2019 arrêtant le projet de PLUi ;

## Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Le PLUi est le document d'urbanisme qui traduit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire intercommunal pour les années à venir, et fixe en conséquence les règles et orientations relatives à l'utilisation du sol. Une fois approuvé, il sera opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées.

L'élaboration du PLUi, engagée en 2015 par la Communauté de communes du Pays de Hanau, a fait l'objet, tout au long des études, d'une concertation avec le public, d'échanges avec les personnes publiques associées et de travaux en collaboration avec les communes membres.

Le 24/01/2019, la Communauté de communes a arrêté le projet de PLUi. En application des articles L.153-15 et R.153-5 du code de l'urbanisme, les communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de cette date pour émettre un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de PLUi arrêté qui les concernent directement. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Maire présente le PLUi et notamment les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent la commune.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

#### **Décide :**

- de donner un avis favorable aux orientations d'aménagement et de programmation du projet de PLUi du Pays de Hanau de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre arrêté le 24/01/2019 qui concernent directement la commune.
  
- de donner un avis favorable aux dispositions du règlement (règlement et plans de règlement) du projet de PLUi du Pays de Hanau de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre arrêté le 24/01/2019 qui concernent directement la commune.

#### **Dit que :**

La présente délibération fera l'objet **d'un affichage en mairie** conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saverne,
- Monsieur le Président de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre

## **OBJET : Programme prévisionnel des coupes et programme d'actions en 2019**

Monsieur Damien VOGT, Adjoint au Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les prévisions de l'ONF pour les coupes et les travaux sylvicoles 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :


**APPROUVE** les programmes de travaux d'exploitation et travaux patrimoniaux présentés par l'ONF en forêt communale pour l'exercice 2019.

**APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 157 970 € pour un volume de 2 030 m<sup>3</sup>.

**APPROUVE** la vente sur pied des parcelles 29a, 35a, 39j et 13r pour un montant prévisionnel de recettes nettes hors taxes s'élevant à 4 990 € pour un volume de 1 162 m<sup>3</sup>.

**APPROUVE** la vente publique en fonds de coupe des parcelles

**DELEGUE** le Maire pour signer les documents afférant à ce programme et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens fixés par le conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 05/02/2019  
Reçu en préfecture le 05/02/2019  
Affiché le   
ID : 067-216703223-20190204-0402-AR

**VOTE** les crédits correspondants à ces programmes :

- 25 960- € H.T. pour les travaux patrimoniaux
  - 73 221- € H.T. pour les travaux d'exploitation
- soit **99 181 € H.T.** au total dont :
- 88 121 € H.T. de travaux d'investissement
  - 11 060 € H.T. de travaux d'entretien

## **OBJET : TARIFS 2019**

Monsieur Olivier GING, Adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs ci-dessous :

### **1 – CIMETIERES**

*a/ Concessions  
trentenaires aux cimetières*

* Tombe simple	70 €
* Tombe double	140 €
* renouvellement Tombe 6m <sup>2</sup>	150 €

**b/ Confection d'un caveau sur tombe simple ou double nécessite l'attribution d'une concession cinquanteaire**

* Caveau simple	1.000 €
* Caveau double	2.000 €
<i>c/ Concession columbarium - 1 à 4 urnes</i>	
* Urne pour 15 ans	600 €
* Urne pour 30 ans	1200 €
* Jardin du souvenir	Gracieux

### **2. - ABONNEMENT BIBLIOTHEQUE**

* Annuel	gratuit
----------	---------

### **4. - LOCATION DE DEPOTS DE BOIS**

10 €/lot

### **5. – Location jardins « Marxgaerten »**

* De 0 à 0.50 a	5 €
* Au-delà de 0.50 a	10 €

### **6. - DROIT DE PLACE POUR STAND ETALAGE**

*b/ Droit de place lors des fêtes locales*

- Manège enfantin (Ets Hubert)	60 €
- Autoskotter (Ets Vogel)	100 €
- Stand simple et petite installation jusqu'à 6 m	20 €
- Stand double (+ 6 m)	40 €

### **7. – LOCATION AUX ASSOCIATIONS/SALLES COMMUNALES**

- Gratuité des salles 1 fois par an pour l'organisation de l'AG sans repas
- Location pour enterrement sous-sol BOSCO : 50 €
- Location ensemble des 2 salles (Sous-Sol, rez-de-chaussée et buvette)

Neuwillerois	Extérieurs
350.00 € week-end	480.00 € week-end

# OBJET : Personnel communal : Agent accueil

Envoyé en préfecture le 05/02/2019

Reçu en préfecture le 05/02/2019

Affiché le

ID : 067-216703223-20190204-0402-AR



Mme Marie-Christine DORSCHNER, Adjointe au Maire,  
DCM361/2018 concernant la stagiairisation de l'agent en charge de l'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR : 14

CONTRE : 01 (Mme GLASSAMNN par manque de vision budgétaire)

ABSTENTION : 00

- **ACTE** le passage en tant que titulaire à compter du 15 mars 2019
- **CHARGE** le Maire de signer l'arrêté de titularisation
- **CRÉE** le poste à hauteur de 32/35<sup>ème</sup> et supprime le poste actuel de 28/35<sup>ème</sup>
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2019

## DIVERS :

- VU Déclaration d'Intention d'Aliéner, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption au 1<sup>er</sup> janvier :

N° de dossier	Date dépôt	Réponse	Superficie Surf. bâtie	Mandataire / Propriétaire / Acquéreur	Adresse de la propriété	Montant demandé
IA 067 322 19 R0001	08/01/2019	28/01/2019  Non préemption en cours	200	SCP Odile CRIQUI-MARX - Laurent CRIQUI et Marie BRAUN-LEYENBERGER Monsieur OBERLE FREDERIC Monsieur WEISS Roger	2 RUE DU GUE NEUWILLER LES SAVERNE	Mise à prix : 50000 €
Description :	Bâti sur terrain propre					
Parcelle :	03 93					

Le Maire informe les membres du conseil de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants qui se déroulera le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 à 19h00 au foyer bosco. A cette même date aura lieu l'AG du Crédit Mutuel, M. OTT va remonter l'information.

- Mme CAVRO relève le problème de stationnement devant l'école pour le périscolaire.
- Mme LEIPP informe qu'un atelier mémoire à destination des seniors sera organisé par la Communauté de Communes courant du mois de mars
- Mme LEIPP informe qu'elle organisera avec son époux une réunion sur le grand débat National le 15 février prochain à 20 heures au foyer. Une autre date reste à définir.
- M. VOGT indique que les petits travaux de signalisation (panneaux, miroirs) seront réalisés cette semaine par les agents techniques
- Un point est demandé par Mme GLASSMANN sur les dossiers en cours : STEP et TEPCV
- Le Maire informe les membres du Conseil que la fibre sera installée courant de cette année et souhaiterait que pour les élections Européennes les jeunes de 18 ans soient invités à participer aux permanences lors de la tenue des bureaux de vote.
- M. OTT indique
  - o L'organisation du festival « vos oreilles ont la parole » avec la BDBR du 14/10 au 03/11. Pour Neuwiller, 3 dates sont proposées : 17, 23 ou 28 octobre.  
L'accueil d'une compagnie est gratuit pour NLS parce que la bibliothèque est considérée comme point lecture, la BDBR finance l'intégralité de l'achat du spectacle en dehors des repas et de l'hébergement
  - o Moteur de recherche LILO  
LILO est un moteur de recherche solidaire qui redistribue la moitié des revenus à des projets sociaux, environnementaux et milite pour le respect de la vie privée. Une alternative à Google.
  - o • OMCSL : En avant pour le marché de printemps du 28/04

La séance est levée à 22h30

Vu pour être affiché le jeudi 7 février 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire :

Daniel BURRUS

